

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 15 juillet DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est rassemblé en séance au Centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Monsieur Benoît BALUT, Administrateur,
Conseiller municipal délégué à la
participation citoyenne et au grand âge,

Étaient présents : MM., Olivier LAGARDE, Christophe THIESSÉ, Jean-Luc VIDAL,
Mmes Inci ALTUNTAS, Safia BEHILIL RAMDANE, Louisa BELAGGOUNE, Sylvie
CARDONA-GIL, Deborah HENRY, Stéphanie LOUCHEL,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Philippe BOUCAT, Raoul JOUET
Mmes Rachida DORDAIN, Jeanne POUHÉ, Lydie ROUSSEAU, Deniz YERLIKAYA,

Absents non excusés :

Avai(en)t donné pouvoir : M. Philippe BOUCAT à Mme Safia BEHILIL RAMDANE.

**M. Christophe THIESSÉ
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE
15 juillet 2026

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2026

DATE D'AFFICHAGE
17 juillet 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRÉSENTS 10

PROCURATION(S) 1

VOTANTS 11

Le Président certifie que la présente
délibération a été télétransmise à la
Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de
la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Président

Délibération n° 6

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT À L'ÉVÉNEMENT « JARDIN D'ÉTÉ 2026 »

Le CCAS de Val-de-Reuil poursuit son engagement auprès des associations de la Commune pour leur permettre de participer à la vie locale par des actions qu'elles mènent sur le territoire de Val-de-Reuil.

Par délibération n°26/02/03 le CCAS a octroyé des subventions à plusieurs associations et s'est engagé à verser une subvention exceptionnelle d'un montant forfaitaire de 150,00€ aux associations Rolivaloises intervenants lors de l'événement Jardin d'été 2026.

Il convient désormais de valider les associations Rolivaloises présentes à cet événement.

Association	Montant proposé	Montant accordé
ARDF	150,00 €	150,00 €
FI.MPI.MA	150,00 €	150,00 €
La Voix de Fée	150,00 €	150,00 €
Mosaïque	150,00 €	150,00 €
Not Only Womum	150,00 €	150,00 €
Val Horizons	150,00 €	150,00 €
Total	900,00 €	900,00 €

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **ATTRIBUER** la subvention exceptionnelle de 150,00€ aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget 2026,
- **AUTORISER** M. le Président ou son représentant à verser la subvention exceptionnelle aux associations conformément au tableau ci-dessus,

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **ATTRIBUE à l'unanimité** la subvention exceptionnelle de 150,00€ aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **DIT à l'unanimité** que les crédits sont inscrits au Budget 2026,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président ou son représentant à verser la subvention exceptionnelle aux associations conformément au tableau ci-dessus,

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Marc-Antoine JAMET